

Article 9 : « Je crois à la sainte Église catholique »

Paragraphe 2 : L'Église peuple de Dieu, corps du Christ, temple de l'Esprit

CEC 781-786

1. L'Église peuple de Dieu

L'expression *peuple de Dieu* est peu employée dans le Nouveau Testament. Cependant, on trouve : Ac 15, 14 ; 18, 10 ; Rm 9, 25 ; Hb 4, 9 ; Ap 18, 4, et surtout :

Quant à vous, vous êtes une race choisie, un collège sacerdotal royal, une nation sainte — εθνος αγιον —, un peuple que Dieu s'est acquis — λαος εις περιποιησις — pour proclamer les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui jadis n'étiez pas un peuple et qui maintenant êtes le peuple de Dieu — ποτε ου λαος νυν δε λαος θεου¹.

Comment entre-t-on dans ce peuple de Dieu ? Par le baptême, qui fait entrer dans l'Église, où l'on peut recevoir convenablement les autres sacrements.

Le peuple de Dieu a pour tête le Christ, Sauveur de tous les hommes, qui peuvent devenir les membres de son corps.

À la différence de l'Ancienne Alliance, le Nouveau Testament est marqué par l'universalité : le peuple de Dieu n'est plus seulement l'Israël de la promesse, mais c'est tout le genre humain qui est appelé à devenir l'Église. Cette universalité était :

- promise par les prophètes : *Le nombre des enfants d'Israël sera comme le sable de la mer qui ne se mesure ni ne se nombre, et au lieu où on leur avait dit : « vous n'êtes pas mon peuple », on leur dira : « fils du Dieu vivant »² ;*

- introduite par le Christ : *Plus de juifs ni de grecs ; plus d'esclaves ni d'hommes libres ; plus d'hommes ni de femmes ; vous tous, en effet, vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus. Mais si vous appartenez au Christ, vous êtes donc descendants d'Abraham, héritiers aux termes de la promesse³ ;*

- réalisée dans l'Église céleste : *Je vis paraître une foule immense que nul ne pouvait dénombrer, de toutes nations, tribus, peuples, langues...⁴*

Le nouveau peuple de Dieu se caractérise aussi par une loi nouvelle, inscrite dans les cœurs par l'Esprit-Saint :

- intériorisation de la loi : en cela réside sa nouveauté : la loi nouvelle, c'est l'Esprit-Saint, dit saint Thomas : *Principaliter lex nova est ipsa gratia Spiritus Sancti, quæ datur Christi fidelibus⁵ ;*

- intériorisation dans le cœur de l'homme : *Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair⁶ ;*

¹ 1 Pi 2, 9-10.

² Os 2, 1 ; Cf Is 54, 1-5.

³ Gl 3, 28-29.

⁴ Ap 7, 9.

⁵ I^a II^æ, q 106, a. 1, resp ; Cf Rm 5, 5-6 ; 13, 8-10.

⁶ Ez 36, 26 ; Cf Jr 31, 31-34.

C'est cette intériorisation, dans le sens d'une « incorporation » au Christ, qui a poussé la Révélation à développer l'idée de « corps du Christ » : *ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi*⁷.

Pour aller plus loin :

- CONCILE VATICAN II, *Constitution « Lumen Gentium »*, chapitre 2.

⁷ Gl 2, 20.